

déville (infos)

numéro spécial - été 2020



LA VILLE VOUS INFORME
www.deville-les-rouen.fr

Numéro Spécial

Déconfinement

Faire évoluer nos comportements pour vivre avec le virus.



LE MOT DU MAIRE

Avec le déconfinement, nous retrouvons une forme de liberté...mais une liberté vigilante.

Il nous faut, en effet, conserver un certain nombre de gestes « barrières » au travers du port du masque ou des règles de distanciation.

Nous continuons à faire le maximum pour adapter nos activités, sans trop vous pénaliser, tout en maintenant le maximum de précaution.

Cette sortie du confinement nous oblige à rester prudents tout en essayant de préparer la rentrée, tant pour les activités municipales que les activités associatives.

Face à l'incertitude, l'équipe municipale veut être réactive, pour « faire face » à toutes les situations, les bonnes comme les moins bonnes.

Les choses peuvent changer vite et nous vous invitons à vous rendre sur notre site ou notre page Facebook, où nous pouvons vous informer en temps réel.

En attendant, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un été agréable, qui va nous permettre d'envisager de nouveaux horizons.

Très chaleureusement.

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



DISTRIBUTION DES MASQUES

Port du masque, un geste essentiel

Pour permettre aux habitants de se protéger et de protéger les autres en portant un masque, les samedis 9 et 16 mai, la commune a assuré, sous forme de « drive », la distribution des masques commandés par la Métropole Rouen Normandie. Des masques ont également été distribués au foyer Adoma. Pour les personnes de plus de 70 ans ou ne pouvant se déplacer, les masques ont été déposés dans leur boîte aux lettres par les élus.

Pour celles et ceux qui ne seraient pas venus chercher les masques auxquels ils ont droit, il est possible de venir les chercher en Mairie (1 masque par personne de plus de 18 ans dans le foyer). Merci de présenter une pièce d'identité, une attestation de domicile et l'attestation sur l'honneur disponible sur le site de la Ville ou en Mairie.

La commune tient, une nouvelle fois, à remercier les couturières bénévoles qui ont fabriqué des masques et des blouses pour les personnels de santé (Filatière, CHU...) puis des masques pour les personnes les plus fragiles.

Restez informés sur l'évolution de la situation à Déville en vous connectant sur deville-les-rouen.fr/espace-information-coronavirus/ et sur facebook.com/deville.les.rouen officiel

déville (infos) - journal mensuel d'informations municipales - numéro spécial « Déconfinement »

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** - Rédacteur en Chef et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter** - Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises de vues **Sophie Hébert** - a collaboré à ce numéro **Jennifer Brument** - Impression **Planète Graphique, Saint Martin du Vivier** - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert® - Tirage **6 500 exemplaires** - Reproduction libre avec mention de l'origine **ISSN 1284-5310** - Distribution **Médiapost** - Le journal **déville (infos)** est diffusé dans tous les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).

Un mois après la levée du confinement, retour sur l'organisation de la commune et les dispositions suite à l'assouplissement des règles sanitaires

Le lundi 11 mai, comme partout en France, un certain nombre de **mesures relatives au confinement ont été levées**. La Municipalité et l'ensemble des services municipaux se sont adaptés aux nouvelles consignes.

> Pour les **services administratifs de la Mairie**, l'accueil du public est libre mais continue d'être filtré jusqu'à la fin juin. La permanence du soir et du samedi matin est suspendue jusqu'à la rentrée de septembre. La prise de rendez-vous est fortement recommandée et reste obligatoire pour les demandes d'urbanisme.

> Les **mariages** peuvent légalement se tenir. Néanmoins, l'accès à la salle des mariages reste strictement limité à 16 personnes jusqu'au 31 août.

> L'utilisation des **salles municipales** demeure suspendue jusqu'au 31 août.

Pour les **salles associatives**, l'accès est limité à moins de 10 personnes et pour des activités strictement internes aux associations.

>**Les établissements scolaires** fonctionnent selon les protocoles d'accueil définis par les directions des écoles. En complément des modalités fixées par l'Éducation Nationale, la commune a mis en place le 1^{er} juin, par convention avec elle, le **dispositif 2S2C** (Sport-Santé-Culture-Civisme). De ce fait, les personnels municipaux prennent désormais en charge 4 groupes de 10 à 12 élèves pour élargir le nombre d'enfants pouvant être accueillis sur le temps scolaire. Les 4 animateurs sportifs proposent des **activités éducatives et ludiques**, complémentaires des apprentissages assurés par les enseignants en classe, et ce, jusqu'au 3 juillet. Toutes les activités sont proposées dans le respect des gestes barrières (respect des distances, lavage de mains, matériel désinfecté par le personnel encadrant après chaque utilisation).



> Les **garderies et cantines** fonctionnent selon les règles habituelles pour tous les enfants dont les familles ont signalé le retour à l'école. En plus des protocoles sanitaires stricts, la « distanciation sociale » est appliquée de façon ludique : smiley pour indiquer les places à table, cerceaux et jeux pour les plus jeunes...



> A l'**accueil de loisirs**, l'activité n'a pas cessé depuis le confinement le 16 mars dernier, comme dans les écoles. Tous les mercredis et pendant les vacances de printemps, les enfants des personnels mobilisés dans la lutte sanitaire y ont été accueillis. Depuis la première phase de déconfinement, les enfants qui ont repris le chemin de l'école, sont également accueillis, dans la limite des capacités d'accueil et le respect des règles de distanciation et de la taille des locaux (20 enfants en maternelle et 20 en primaire).

> La **maison de la petite enfance** continue d'accueillir un nombre limité d'enfants selon les priorités déterminées par les directives nationales, notamment la limitation à 10 enfants par groupe. Le relais assistants maternels peut accueillir individuellement, sur rendez-vous, les personnes qui ont besoin de conseils.



> Après la mise en place d'un drive pour les prêts de documents, **l'accès à la médiathèque est désormais libre**, sans rendez-vous, avec une **jauge maximale de 10 usagers**, présents en même temps, dans les locaux et **dans le respect des règles sanitaires** : port du masque obligatoire, désinfection des mains à l'entrée, respect des distances indiquées par un marquage au sol. Des tables individuelles sont à la disposition pour travailler sur place et l'accès à Internet est autorisé pour les usagers demandeurs.

> L'**école municipale de musique** a repris en présentiel pour les **cours individuels** dans plusieurs matières instrumentales, et a été poursuivi en distanciel selon la matière enseignée.

> Les **équipements sportifs** restent fermés aux activités sportives collectives. Le tennis club et le tir sportif bénéficiant d'un espace extérieur, leur accès est autorisé mais strictement limité selon des protocoles préalablement établis. Les aires de jeux avec agrès pour les jeunes enfants restent fermées.

> La **réouverture de la piscine** est plus complexe, tant les protocoles sanitaires sont difficiles à mettre en place dans ce type d'équipements sportifs et plus encore dans notre établissement vieillissant. (voir page 4)

> Enfin, la Métropole nous a informés de la **réouverture de la déchetterie** de Déville.

Comment s'organise l'été sur la commune ?

Si le déconfinement a permis d'assouplir l'organisation de certains services, l'été qui se prépare, sera marqué par les nouvelles règles sanitaires avec des adaptations par rapport aux années précédentes.

> Comme indiqué dans le communiqué du 16 avril, la commune a **annulé** les manifestations jusqu'au 14 juillet. Il n'y aura donc pas d'animations et feu d'artifice pour célébrer la **Fête Nationale**.

> Concernant les **accueils de loisirs**, les **gîtes extérieurs** de l'été sont **supprimés** en raison des incertitudes sur les lieux d'accueil et de leurs modalités de fonctionnement. Un protocole rigoureux est mis en place pour assurer la sécurité des enfants et des animateurs au sein des accueils de loisirs municipaux. La capacité du centre d'accueil de loisirs est ainsi réduite pour respecter les règles sanitaires. Néanmoins, des **locaux municipaux supplémentaires** à ceux de la rue Thiault, vont être mobilisés pour porter la capacité d'accueil totale à 50 enfants pour les maternels et 60 enfants pour les primaires. Les inscriptions sont actuellement enregistrées dans la limite de ces capacités d'accueil.

> La **médiathèque Anne Frank** sera **fermée du 21 juillet au 17 août** soit 4 semaines au lieu des 5 semaines habituelles. La braderie des documents est reportée en décembre, la date sera précisée ultérieurement. Bien évidemment, les **quotas d'été seront reconduits** pour permettre à chacun de profiter de l'été pour s'évader en lisant !

> Le **Plan d'alerte et d'urgence** est **proposé aux personnes âgées et handicapées** qui souhaitent être contactées en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte départemental. Les personnes concernées qui le souhaitent, sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie en communiquant, par écrit, les renseignements permettant de les identifier et de les joindre. Hôtel de Ville - C.c.a.s. (02 32 82 34 80).

> Comme précisé dans l'article précédent, les protocoles sanitaires rendent la **réouverture de la piscine** complexe. Le service des sports travaille actuellement sur ce point afin de pouvoir ouvrir à la mi-juillet et proposer l'aquagym de l'été. Les modalités seront précisées dès que possible sur le www.deville-les-rouen.fr ainsi que la page Facebook de la Ville.



RENTRÉE 2020 / 2021

Penser à préparer septembre

Rentrée scolaire

mardi 1^{er} septembre

Inscription restauration collective dès maintenant et obligatoire pour l'année scolaire 2020/2021.

Restauration assurée dès le mardi 1^{er} septembre, même pour les petites sections des écoles maternelles.

Un **règlement de la restauration scolaire et du temps du midi** a été transmis avec les fiches d'inscription pour l'année 2020/2021. Pour mémoire, toutes les **inscriptions ou désinscriptions** doivent être transmises au service restauration collective dans un **délai de 15 jours**.

Les **justificatifs d'absences** doivent être datés d'au moins 5 jours par rapport aux jours d'absences et transmis au service restauration collective (et non aux enseignants) dans un délai de 10 jours.



Inscription ABCD à compter du lundi 29 juin à l'Hôtel de Ville, au pôle inscription du service de la jeunesse, des écoles et des sports. Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur le www.deville-les-rouen.fr

La reprise des activités est prévue pour le lundi 7 septembre 2020.

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre

> **les réinscriptions sont enregistrées jusqu'au 6 juillet**. Un formulaire a été envoyé par mail aux familles, le 19 juin. Le dossier complet (*formulaire + pièces justificatives + droits de réinscription*) doit être retourné avant le 6 juillet. Le règlement pourra être adressé entre le 17 août et le 1^{er} septembre, notamment pour les familles bénéficiant du Pass Jeunes 76 et Atouts Normandie.

> Pour les **nouvelles inscriptions**, des rendez-vous seront organisés en septembre. Les demandes de rendez-vous sont enregistrées dès maintenant, en contactant :

- l'école de musique par téléphone (02 32 82 41 10) ou par mail (ecolemusiqueetdansettheatre@mairie-deville-les-rouen.fr) : **du 22 juin au 9 juillet / du 18 au 31 août**,
- l'accueil en Mairie par téléphone (02 32 82 34 80) : **du 10 juillet au 17 août**.

Ces rendez-vous seront fixés du 1^{er} au 4 septembre :

Inscriptions musique : mardi 1^{er} de 16h à 18h30 et mercredi 2 de 14h à 18h30.

Inscriptions théâtre et danse : jeudi 3 de 16h à 18h30 et vendredi 4 de 16h à 18h.

La **validation du dossier d'inscription** se fait en fonction des **places disponibles** et sur **présentation obligatoire des pièces suivantes** : *justificatif de domiciliation de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile et certificat médical pour la danse*.

L'école municipale de musique, de danse et de théâtre sera fermée du 9 juillet au soir et rouvrira le 17 août.